Zeitschrift: Schweizer Erziehungs-Rundschau: Organ für das öffentliche und

> private Bildungswesen der Schweiz = Revue suisse d'éducation : organe de l'enseignement et de l'éducation publics et privés en Suisse

Herausgeber: Verband Schweizerischer Privatschulen

Band: 35 (1962-1963)

Heft: 5

Artikel: Commémoration Jean-Jacques Rousseau

Salis, Jean-R. de Autor:

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-851577

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ST. GALLEN Nr. 5, Seite 93—112 AUGUST 1962

Commémoration Jean-Jacques Rousseau

Discours de Monsieur le Professeur Jean-R. de Salis, Représentant du Conseil fédéral

Monsieur le Président Monsieur le Représentant du Gouvernement français Monsieur le Conseiller municipal

Ayant l'honneur de représenter parmi vous le Conseil fédéral, je tiens avant tout à exprimer les sentiments de reconnaissance de notre Gouvernement aux organisateurs de cette manifestation, ainsi que ses souhaits de bienvenue à tous ceux qui sont réunis ici. Rien, en effet, ne nous paraît plus légitime que cette commémoration, que cet hommage rendu au fils le plus illustre de notre pays. Car nous ne sachions pas qu'aucun d'entre eux ait eu, dans l'histoire de l'esprit humain, un rayonnement comparable à celui de Jean-Jacques Rousseau.

Ainsi donc, le 28 juin prochain, il y aura deux cent cinquante ans qu'est né à Genève celui dont le verbe, la pensée, la conscience et aussi la force communicative de ses émotions allaient embraser le cœur de ses contemporains et soulever des passions jamais tout à fait apaisées. Car Jean-Jacques Rousseau n'est pas un écrivain de tout repos; le tourment de sa vie a tourmenté son siècle et ne fut point étranger à la tourmente révolutionnaire qui emporta l'Ancien régime. Cet homme timide et ombrageux qui fuyait la société des hommes et ne se plaisait que dans la solitude était une âme de feu et un apôtre; il a, presque malgré lui, ébranlé cette société dont il s'était retiré. Grâce à un langage lyrique qui tranchait sur la sécheresse intellectuelle des philosophes ses contemporains —, car ce langage avait sa source dans un cœur ardent et aimant —, Rousseau sut séduire, enchanter, faire pleurer et même convaincre. Il eut l'audience d'une large fraction de sa nation; et il fut combattu furieusement par ceux qui détenaient le pouvoir dans l'Etat, dans l'Eglise, et dans cette Encyclopédie qui gouvernait alors les esprits dits éclairés. Si ses adversaires se déchaînaient contre lui, c'est parce que l'auteur du Discours sur l'Inégalité, de la Lettre sur les spectacles, de La Nouvelle Héloise, de L'Emile, du Contrat social, s'était attaqué aux colonnes du Temple. Il arrive rarement, dans l'histoire littéraire, que tant d'intérêts divers et de convictions dissemblables se

liguent contre un seul homme. N'est-il pas permis de mesurer l'importance et l'influence d'un homme à l'importance et à l'influence de ses ennemis? Les siens, je crois, font honneur à Rousseau, autant peut-être que ses amis et admirateurs. Jean-Jacques a payé cher sa gloire littéraire, car sa vie était remplie de souffrances et d'injustices.

Et puisque la France, la Suisse, Genève se sont fait représenter à cette manifestation, la sincérité (et Rousseau nous a légué le culte de la sincérité) exige de nous, me semble-t-il, de faire d'abord amende honorable.

Il y a deux cents ans exactement, le 9 juin 1762, Rousseau, décrété de prise de corps par le lieutenant de police, dut quitter précipitemment sa demeure de Montmorency et le royaume de France. La Profession de foi du vicaire savoyard, cet admirable morceau à la gloire de Dieu créateur inséré dans l'Emile, avait soulevé la colère du Parlement de Paris et de la Cour. C'était la Bastille ou le départ. Le maréchal de Luxembourg dont Rousseau était l'hôte conseilla le départ. Jean-Jacques, au bout d'un voyage de trois jours, aperçut la longue silhouette du Jura, puis le lac de Neuchâtel. Il s'installa d'abord à Yverdon, en territoire bernois, et espéra trouver un refuge définitive à Genève. Hélas! le Conseil de la République de Genève, à son tour, décréta Rousseau de prise de corps et ordonna à l'exécuteur de la haute justice de lacérer publiquement ses livres, l'Emile et le Contrat social. Un arrêt du Conseil déclarait ses ouvrages «téméraires, scandaleux, impies, tendant à détruire la religion chrétienne et tous les gouvernements». Pour une fois, catholiques et protestants se trouvaient d'accord, car la Sorbonne, à son tour, condamna l'ouvrage. A Genève, le célèbre docteur Tronchin, ami de Voltaire, accusait Rousseau «d'avoir poignardé l'humanité en l'embrassant». Parvenu à Berne, le livre de Jeau-Jacques, inévitablement, y souleva la même indignation qu'à Genève et à Paris. Le 9 juillet -, Rousseau venait d'avoir cinquante ans —, le Conseil de la République de Berne l'exilait à son tour.

Une admiratrice lui offrit alors un gîte au Val-de-Travers, à Môtiers-Travers, dans la principauté de Neuchâtel, laquelle appartenait au roi de Prusse. Rousseau écrivait à Frédéric II: «J'ai dit beaucoup de mal de vous; j'en dirai peut-être encore: cependant, chassé de France, de Genève, du canton de Berne, je viens chercher un asile dans vos Etats. Ma faute est peut-être de n'avoir pas commencé par là...»

Quand nous parlons du «retour à la nature» prêché par Rousseau, nous pensons d'abord aux rives du Léman dont il a chanté les beautés dans la Nouvelle Héloise. Nous pensons aussi à ces modestes demeures en lisière de la forêt de Montmorency où il a écrit ses chefs d'œuvre. Mais nous n'oublions point le paysage plus sauvage et plus humble du Val-de-Travers, qui convenait si bien à son humeur également sauvage et d'où partirent ses Lettres de la Montagne; c'était la réponse de Rousseau aux attaques dont il avait fait l'objet. Or, la Paix dont il avait bénéficié pendant quelque temps dans cette vallée du Jura neuchâtelois ne dura point. Le pasteur de Môtiers s'émut des hérésies de celui qui pourtant tenait à participer à la Sainte Cène de son église paroissiale. Cité devant le Consistoire par ce pasteur, et menacé par la population qui lui lançait des pierres, Jean-Jacques finit par quitter le Val-de-Travers. Et le voilà à l'Île Saint-Pierre, où nous sommes en ce moment. C'était en septembre 1765, par de belles et douces journées d'automne. Rousseau s'y sentait heureux et crut pouvoir y vivre selon ses goûts, en Robinson. «M'étendant tout de mon long dans le bâteau, les yeux tournés vers le ciel, je me laissais aller . . . », écrit-il dans sa cinquième Promenade. Au bout de six semaines le Conseil de la République de Berne fit savoir à Jean-Jacques Rousseau qu'il ne pouvait le tolérer sur son territoire.

Nouveau départ, et c'est l'Angleterre, mais pas pour longtemps. Au bout de son périple, Jean-Jacque tire le bilan amer de ses expériences dans une formule dont on ne saurait affirmer qu'elle est entièrement injuste: «Les malheureux sont malheureux partout», dit-il. «En France, on les décrète; en Suisse on les lapide; en Angleterre on les déshonore; c'est leur vendre cher l'hospitalité».

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes réunis pour rendre hommage à cet homme supérieur, à cet écrivain de génie, et non pour le critiquer, à peine pour suggérer que malheureux, Rousseau l'a été d'abord dans son cœur tourmenté et dans sa sensibilité douloureuse. Assoiffé d'absolu, poursuivant un rêve de vertu et de bonheur, indiquant une voie de salut à une humanité souffrant de tous les maux, ce philosophe qui croyait à la bonté naturelle de l'homme et se persuadait que la corruption du genre humain était le fait de la vie en société, de la science et de la civilisation, découvrait partout la méchanceté et la perfidie des hommes de son temps. Expérience d'autant plus douloureuse que, par sa sincérité et son courage moral, Rousseau s'attirait des malheurs que ne connaissent pas les prudents et les sages. Ceci dit, ne craignons pas de reconnaître que nos ancêtres, nos pays et nos cités, nos autorités politiques et ecclésiastiques ont, par leur injustice, ajouté aux malheurs et à la souffrance intime de Jean-Jacques. C'est pourquoi, nous l'avons dit tout à l'heure, nous éprouvons le besoin de faire amende honorable.

Mais n'est pas à Rousseau, en partie du moins, que nous devons un ordre social nouveau, issu de la Révolution française et fort différent de celui qui avait le pouvoir de persécuter et d'humilier un grand écrivain? N'est pas de ses ouvrages, de ceux aussi, il est vrai, des philosophes ses contemporains avec lesquels il ne s'entendrait guère, que sont finalement sorties des lois qui protègent l'individu contre l'arbitraire du pouvoir, qui garantissent la liberté de conscience et la liberté de presse et font de la tolérance une règle de conduite dont nous ne voudrions plus nous départir? On n'arrête ni ne condamne plus, semble-t-il, dans les pays dotés d'un régime de liberté, un écrivain pour délit d'opinion. On ne brûle plus, dans ces pays, des livres sur la place publique. Jean-Jacques Rousseau avait combattu au premier rang pour des conquêtes dont nous sommes, dans les démocraties modernes, les bénéficiaires.

Nous le suivons moins, je le crains, quand il prêche la pauvreté, le bonheur simple, le retour sur soi-même, la pureté des mœurs, la droiture en toute circonstance et le naturel de la conduite. Rousseau était persuadé qu'en nous rapprochant de la nature et en acceptant les humbles plaisirs qu'elle nous offre, nous nous mettions en état de vaincre les défauts et de corriger les déformations qui sont inséparables de la vie en société et de la civilisation en général. Il ne nous veut pas barbares, mais il nous voudrait bons, consciencieux et justes. Sous ce rapport l'enseignement de Rousseau mérite, et peutêtre plus que jamais, d'être médité par nos contemporains. Mais Rousseau sera-t-il de nouveau lu? Certes, de son temps on lacérait, on supprimait, on interdisait ses livres, mais, aussi et surtout, on les lisait. Au temps, où Jean-Jacques séjournait au Valde-Travers, un de ses concitoyens et amis lui écrivait de Genève: «Qu'ils brûlent vos livres, vous brûlez l'âme de vos lecteurs.»

En terminant je voudrais dire combien nous sommes sensibles à la présence d'un représentant du Gouvernement français. Rousseau descendant de réfugiés français, Rousseau citoyen de Genève et grand écrivain français, Rousseau suisse dans son amour des petits Etats se gouvernant eux-mêmes et protestant libéral dans sa *Confession de foi du vicaire savoyard*, Rousseau amoureux de la nature, de celle de nos lacs et de nos montagnes, mais de celle aussi qu'il chérissait en Ile de France, Rousseau en-

fant d'une de nos Républiques et qui reçut la sépulture la plus grandiose quand la Révolution française déposait sa dépouille au Panthéon: Jean-Jacques Rousseau appartient indistinctement à nos deux pays, à la Suisse et à la France. Que dis-je? Sa mémoire et sa gloire appartiennent à l'humanité tout entière.

Für den Literaturunterricht auf der Oberstufe

Zur Staatsauffassung bei Rousseau und Montesquieu

Dr. F. Löhrer

Staat — Staatsauffassung. Was ist der Staat? Woher kommt er? Was ist sein Zweck? Die erste Frage läßt sich verhältnismäßig leicht beantworten. Mit trockenen Worten sagt uns das Lexikon: «Der Staat ist die Vereinigung der Menschen eines Landes unter einer höchsten Gewalt», fügt dann aber vorsichtig hinzu, «dabei ist allerdings zu bemerken, daß die wissenschaftlichen Ansichten über den Staat weit auseinandergehen.»

Wenn schon die erste Frage nicht eindeutig beantwortet werden kann, so bieten die zwei nächsten nach dem Woher und dem Zweck noch größere Schwierigkeiten. Der eigenen Weltanschauung entsprechend wird ein jeder Mensch, ja wird eine ganze Epoche die Beantwortung anders gestalten. In den Theokratien der Orientalen im Altertum herrschte die Ansicht, daß der Staat eine göttliche Stiftung und daß die Regierungsgewalt einen Teil der göttlichen Weltordnung darstelle. Auch der mittelalterliche Mensch, an Gott und die Kirche gebunden, sah im Staat eine göttliche Einrichtung. Weihe und Stärke erhielt diese von Gott abgeleitete Staatsgewalt durch die Macht der Kirche, obwohl gerade aus dieser Verbindung ernste Widerstände der Staatsgewalt erwuchsen, wenn die Kirche Anspruch auf Vorrang und Vorrecht erhob und verlangte, daß sich alle andern Gewalten ihr zu unterwerfen hätten. Als jedoch die alles umfassende weltliche und geistige Autorität der Kirche am Ausgang des Mittelalters und zu Beginn der Neuzeit verblaßte, sank allmählich die Auffassung von dem göttlichen Ursprung und der Gottgebundenheit der Staatsgewalt dahin. Staat und Gott wurden getrennt. Noch mehr machten sich im 17. Jahrhundert Strömungen breit, die im Staat nicht mehr etwas von Gott Gegebenes, sondern von den Menschen Gebildetes sahen. Bei Grotius und in vermehrtem Maße bei Hobbes und Locke finden wir diese neuen Ideen. Der Staat ist auf dem Selbsterhaltungstrieb und dem Egoismus der Menschen aufgebaut. Mit dieser Theorie wurde

im 17. Jahrhundert die Grundlage gelegt, auf der das 18. Jahrhundert — also Montesquieu (1689-1755) und Rousseau (1712-1778) — weiter aufbauen konnte.

Ein Versuch, das Idealbild des Staates, so wie diese beiden Denker es sahen, klar vor uns erstehen zu lassen, begegnet manchen Schwierigkeiten. Im 3. Buch, Kapitel 9 seines Contrat Social sagt Rousseau: «Quand donc on demande absolument quel est le meilleur gouvernement, on fait une question insoluble comme indéterminée; ou, si l'on veut, elle a autant de bonnes solutions qu'il y a de combinaisons possibles dans les positions absolues et relatives des peuples.» Dieses Zitat weist auf die große Dehnbarkeit, welche die Beantwortung dieser Frage in sich schließt, hin. Auch Montesquieu sagt in seinen Pensées et Fragments inédits, II, § 1788: «Plusieurs gens ont examiné qui vaut mieux de la monarchie, de l'aristocratie ou de l'état populaire. Mais, comme il y a une infinité de sortes de monarchies, d'aristocraties, d'états populaires, la question ainsi exposée est si vague qu'il faut avoir bien peu de logique pour la traiter.» Die Schwierigkeit, eine eindeutige Antwort von Rousseau und Montesquieu zu erhalten, liegt aber nicht nur in der Problemstellung selber, sondern es spielen noch andere Gründe mit. Diese beiden Männer lebten in einer Zeit, in der ihre Ideen, wenn scharf und offen kundgegeben, den härtesten Widerstand der Opposition, der kirchlichen und monarchistischen Partei, finden mußten. Sie konnten ihre Ansichten darum nur in bedingter Form geben. Rousseau stellte den Urzustand der Menschen als hypothetisch dar. Er, wie auch Montesquieu, griffen im Contrat Social und L'Esprit des Lois zu Bildern der Vergangenheit, zu den Römern und Spartanern, oder sie erläuterten soziale Zustände des Orients als ein nicht mißzuverstehendes Bild des monarchistisch-despotischen Frankreichs. Hier konnten sie ungehindert Kritik üben, ohne Ge-